



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 10 JAN 2018

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2017-79

N° 000065 /SG/DRECV

Madame Vanessa Dubard
gérante de la société SOBATEV
3 allée Manus Caro
97421 Saint-Louis

RAR 2C 108 944 9790 9

Madame,

Vous m'avez transmis le 27 septembre 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la suppression d'andains sur des parcelles situées sur le territoire de la commune de Saint-Benoît.

Par courrier du 4 octobre 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Benoît.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Copie :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mairie de Saint-Benoît

Affaire suivie par : M. Thierry Gonnet

Tél. : 0262 40 76.39

Courriel : thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Le préfet
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Maurice BARATE